



SERVICE JURIDIQUE
ASG 06 . 1414

A R R E T E

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION TECHNIQUE CONCERNANT LE CONCOURS D'ARCHITECTURE LANCE POUR LA RESTRUCTURATION DU PALAIS DES CONGRES ET L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE SPECTACLES

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 87.704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP et ses décrets d'application,

VU l'article 70 du Code des Marchés Publics dans sa version modifiée du 7 janvier 2004,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 05.113 en date du 22 décembre 2005 pour la réhabilitation du Palais des Congrès avec création d'une salle de théâtre à Royan,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de composer une commission technique,

A R R E T E

ARTICLE 1

Sont nommés membres de la commission technique dans le cadre du concours relatif à la restructuration du Palais des Congrès et à l'aménagement d'une salle de spectacles :

- Monsieur DEGOUY, Responsable des Services Techniques,
- Monsieur PLATON, Responsable du Bureau d'Etudes,
- Monsieur le Responsable du Service Juridique,
- Madame LEPINOUX, Responsable du Service de l'Urbanisme,
- Madame CONTE, Responsable du Service Comptabilité Services Techniques,
- Melle GOMES, Service Juridique,

- M. CHERON, programmiste de la construction,
- M. Jacques BOISSET, chef de projet à l' A.P.M.A.C. (Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles) ,
- Un contrôleur technique qui sera désigné après consultation,

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Royan, le 31 octobre 2006

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 novembre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT